

DEC151924DR06

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Antoine, directeur de l'unité UMR7502 intitulée « Institut Elie Cartan de Lorraine » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7502, intitulée « Institut Elie Cartan de Lorraine » ;

Vu la décision DEC151488INSMI du 02 septembre 2015 portant nomination de M. Xavier Antoine aux fonctions de directeur de l'unité UMR7502, intitulée « Institut Elie Cartan de Lorraine » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Xavier Antoine**, directeur de l'unité UMR7502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Antoine, délégation de signature est donnée à **M. Didier Gemmerlé**, Ingénieur de Recherche CNRS, à **Mme Laurence Quirot**, Assistant Ingénieur à l'Université de Lorraine, à **M. Jean-Marc Sac-Epée**, Ingénieur de recherche à l'Université de Lorraine et à **M. Camille Laurent-Gengoux**, Professeur à l'Université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC130033DR06 du 1^{er} janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} septembre 2015

Philippe Piéri

Xavier Antoine

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Didier Gemmerlé

Laurence Quirot

Le délégataire

La délégataire

Jean-Marc Sac-Epée

Camille Laurent-Gengoux

Le délégataire

Le délégataire